

Nombre de  
Membres en  
Exercice  
**15**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

Présents  
**13**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Votants  
**13**

L'an deux mil vingt six, le vingt mars  
à dix neuf heures

Date de la  
Convocation  
**16/03/2026**

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves BOMPUIS, Maire.

PRESENTS : BLACHON Daniel, BONELLO Maryline, BROCARD Béatrice, FAVARON Jacques, FERREOL Thomas, MELLADO Nicolas, PATOUILLARD Emilie, RIEU Sébastien, ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, TORRES Edith, SOUQUE Philippe.  
EXCUSEES : CAREL Katia, RIBOUAT Valérie.

OBJET DE LA  
DELIBERATION

Monsieur Frédéric TEYSSIER a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026/03/05

**Indemnités de fonctions  
des adjoints**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune compte 818 habitants,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité que :

- l'indemnité de fonction de Mme ROYON Elisabeth 1<sup>ère</sup> adjointe est égale à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027,
- l'indemnité de fonction de Mr TEYSSIER Frédéric 2<sup>ème</sup> adjoint est égale à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027,
- l'indemnité de fonction de Mme BROCARD Béatrice 3<sup>ème</sup> adjointe est égale à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027,

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Yves BOMPUIS



Le secrétaire de séance,  
Frédéric TEYSSIER

AR Prefecture

043-214302275-20260320-2026\_03\_05-DE  
Reçu le 31/03/2026